32e ANNEE N° 2550 PARAIT LE SAMEDI 23 AVRIL 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0,60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

La QUESTION du BLÉ

Actuellement, dans la crise agricole qui se précipite avec une rapidité et une intensité vraiment angoissantes, capables de faire redouter les pires conséquences au point de vue rural, une production parait conserver dans son commerce une allure sereine. C'est celle du blé.

La raison en est évidemment simple. Cette céréale est taxée. Si nous nous dégageons des contingences professionnelles et agricoles, nous pouvons nous demander si cette situation spéciale est heureuse au point de vue national, le seul, en définitive, qui l'emporte toujours

Sous cette forme, la question est peut-être mal posée. Il résulte en effet des déclarations ministérielles que le régime de la taxation pour le blé doit prendre fin avec l'arrivée de la récolte 1921. Ce sera alors la liberté.

Mais toujours en se basant sur l'intérêt général, il parait rationnel d'examiner quelle a été la valeur du système sous le régime antérieur, en vue d'en tirer, pour l'avenir, les conséquences les plus favorables à la politique économique du pays.

Depuis le début des hostilités, on peut dire, nous avons vécu, ou plus exactement la production a vécu sous le régime de la taxation, avec comme corollaire, la réquisition. Laissons ce que cette contrepartie a pu avoir de gênant, parfois de douloureux même, pour les agriculteurs et ne jugeons que la valeur économique de la taxation.

Il est entendu que, d'une façon générale, le régime le plus favorable à une industrie est celui de la liberté. *A priori*, on peut ainsi admettre que les producteurs de blé ont dû être lésés dans leurs droits et dans leurs intérêts.

C'est ce qui n'a pas manqué de se produire en effet. Il est toujours extrêmement difficile de prétendre déterminer le prix de revient d'une marchandise déjà dans le commerce.

S'il s'agit d'un produit agricole pris à la ferme, c'est encore beaucoup plus délicat. Et si l'on veut fixer un prix unique pour tout le pays, on peut craindre d'engendrer de graves malentendus, à moins d'être très large dans ses prévisions.

Au début de la taxation, pour avoir voulu se tenir dans des limites trop strictes, on a certainement lésé le paysan. Les résultats furent lamentables. La France en vint à produire à peine le tiers du blé nécessaire à sa consommation.

Dans cette dernière année, en présence du danger très grave qu'eut fait courir au pays une aggravation de notre disette de récolte, le Parlement a fait œuvre saine et équitable vis-à-vis des paysans. Il fallait du blé. Le pays a compris qu'il fallait le payer. Il l'a payé et le paysan français n'a pas manqué à son devoir. Il a donné à ses compatriotes le pain dont ils avaient besoin

Que l'on ne se méprenne pas surtout sur le sens de nos paroles. Quand nous disons que le pays a compris que pour avoir du blé, il fallait le payer, nous n'entendons pas dire que l'on a surpayé le blé.

Ce produit a suivi seulement, parfois de loin les cours ascendants des autres produits. Et c'est justement parce qu'il les suivait de très loin, que l'agriculteur n'étant plus payé suffisamment ne produisait plus de froment.

La loi fixant le prix du blé pour la récolte 1920 n'a pas été une loi de faveur. Elle fut une loi de justice.

Ce n'est pas par des textes impératifs que l'on obtient du blé. C'est par une rémunération suffisante du producteur.

Et cependant, quand le prix du blé fut fixé à 100 francs le quintal, que d'énormités n'avons nous entendues, sous prétexte que l'on voulait favoriser l'agriculture aux dépens de la Nation.

L'agriculture exploitant les autres classes ! Sottise ou sophisme ?

Examinons donc les situations respectives pendant la guerre. Laissons de côté le point de vue politique ou moral. Il a cependant et il a eu surtout bien sa valeur, pendant la guerre. Récemment encore en décorant les communes rurales de l'Aisne, le Maréchal Fayolle, dans son discours, déclarait remplir un devoir de conscience, en magnifiant le paysan, défenseur indomptable de cette terre de France, à laquelle il est profondément attaché de tout son être.

Mais au seul point de vue de l'intérêt bien entendu du pays, a-t on eu, au cours des hostilités, la politique ou l'attitude qui convenait près de l'agriculteur ?

Par son individualisme, par l'isolement moral dans lequel il se complait, le paysan ne réagit pas ou, du moins, réagit très lentement peut-être. Il faut convenir cependant que ce n'est pas une raison, parce qu'il ne proteste jamais avec violence, pour ne pas considérer avec toute l'attention désirable, ses véritables intérêts.

Ces intérêts tiennent d'abord à une rémunération suffisante, pour que le paysan puisse vivre, lui et les siens, dans des conditions de bien-être et de dignité, auxquelles il a le droit de prétendre comme tous les citoyens.

Ce n'est pas en cultivant du blé à 30, à 50, puis à 75 francs comme il le lui fut payé pendant la guerre, qu'il pouvait prétendre à ce minimum de satisfactions matérielles. Il ne faut pas oublier dans quelles conditions on cultivait alors. Pas d'engrais sinon à des prix exhorbitants ; pas de main-d'œuvre non plus. Le travail fut fait par les femmes et les enfants surtout, dont certains parfois compromirent leur santé, dans des travaux trop durs pour leurs forces dont ils avaient présumé.

Un labeur aussi précieux n'a pas de prix. Et cependant ces travailleurs ne trouvaient pas dans la vente du blé une rémunération satisfaisante. La preuve c'est qu'ils durent abandonner cette culture pour d'autres plus productives. Lesquelles ? Celles des grains grossiers pour la nourriture des animaux dont l'élevage devenait plus avantageux.

On arrive ainsi à ce paradoxe, qu'une politique de blé mal comprise amène l'abandon de la céréale nécessaire à l'homme au profit des denrées nécessaires au bétail.

Ce n'était d'ailleurs pas la seule invraisemblance de la situation. Plus un cultivateur faisait du blé, plus il perdait. Et quand d'ordinaire il en avait produit, en le cédant à 75 fr. il devait acheter pour nourrir ses animaux du maïs ou de l'avoine à 110 ou 120 francs. Ainsi, pour ne pas se ruiner, le paysan devait nourrir son cheptel avec du blé, ce qui nous conduisait à importer du blé étranger à 150 ou 160 francs le quintal.

Quand on a compris le danger de cette situation, on a remonté le blé à 100 fr. prix qui correspond pour la récolte 1920, seulement à une rémunération juste et équitable.

Ce prix de 100 francs a eu au point de vue commercial un autre caractère. Il a rétabli, dans l'échelle des céréales, le blé à sa véritable place, c'est à dire à la première. Le blé se vendant plus cher que le maïs ou l'avoine n'est plus allé à l'alimentation du bétail. Et c'est une solution qui a bien sa valeur.

Pour bien des raisons il est désirable de ne pas acheter du blé à l'étranger. Mais il était encore bien plus paradoxal d'importer, quand le cultivateur était incité à donner le bon blé indigène aux animaux et que pour parfaire sa soudure nous étions obligés d'additionner les farines étrangères de détestables succédanés.

La taxtaion à 100 francs a eu ce résultat, qu'on aurait sans doute pu envisager plus tôt, de porter à 1,25 le prix du kilogramme de pain. Nous discuterons ulterieurement du prix blé et du pain pour l'avenir. Constatons seulement que cette augmentation du prix du pain dont on a tant médit aussi, dans certains milieux a eu pour conséquence immédiate de réduire considérablement la consommation.

Le terme est peut-être impropre. Chacun a mangé du pain à sa faim comme auparavant. Mais le gaspillage a disparu. Plus de blé au bétail. Plus de pain aux volailles ou aux animaux comme cela se pratiquait si couramment autrefois. Certains départements ont vu leur consommation se réduire d'un tiers, parfois davantage. Applaudissons donc sans réserve à une mesure qui, en dehors d'une valeur morale indéniable que nous établirons par la suite, a eu ce premier et inestimable avantage de nous pourvoir en blé indigène, et d'assurer au pays le pain nécessaire.

L. FONDARD.

Du *Radical de Paris*.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Fédération Départementale des Mutilés et éprouvés de la Guerre des Basses-Alpes

Paiement des Pensions

Les Cartes d'identités

Je disais dans mon précédent article que le carnet d'identité supprime le certificat de vie.

Trois cas se présentent :

1° Possession d'un titre d'allocation provisoire d'attente ;

2° Le pensionné est titulaire d'un carnet d'invalidité sans avoir de certificat d'inscription ;

3° Possession d'un certificat d'inscription sans carnet.

Le certificat de vie n'étant pas exigé pour le paiement de l'allocation d'attente, la question de la carte d'identité ne se pose pas.

Dans le deuxième cas, la situation est normale car le livret remplace le titre ou certificat d'inscription.

Enfin, les pensionnés de la troisième catégorie qui comprend les pensionnés temporaires surtout, les veuves et ascendants sont également dispensés de la production du certificat de vie. Le carnet n'est actuellement donné qu'aux réformés définitifs et la multitude de ceux-ci n'est pas prête à en être pourvue. La loi du 5 septembre 1919 eut été inopérante si elle avait mis les uns dans la pos-

© VILLE DE SISTERON

sibilité de supprimer la production du certificat de vie et les autres dans l'obligation d'en faire l'exhibition trimestrielle. C'est ici que ce présente une initiative heureuse.

Tout pensionné titulaire d'un certificat d'inscription au grand livre de la dette viagère. peut bénéficier des avantages que concède le carnet d'identité. Il n'a besoin que de produire une carte d'identité.

La carte peut être : Premièrement, celle que forme la couverture du livret de traitement de la Médaille militaire ou de la Légion d'honneur.

Deuxièmement : La carte d'identité des P. T T. ;

Troisièmement : La carte d'invalité délivrée par la Préfecture pour obtenir le tarif réduit sur les chemins de fer ;

Quatrièmement : Enfin, celle dont la formule est inscrite à l'Officiel et que les intéressés trouveront à la Librairie Moderne à Sisteron, rue Droite ou chez le Président de l'Amicale des Mutilés et Eprouvés de la Guerre.

Donc, lorsque le pensionné n'est pas en possession de l'une des trois premières cartes, il lui suffit d'en faire la demande au Président de l'Amicale, pour ceux inscrits à l'Association ; quand aux autres, ils pourront se la procurer à la Librairie ci-dessus précitée et la faire remplir par le Maire de leur résidence.

Il ne semblera pas superflu d'indiquer quel doit être le travail du Maire, quand on pense qu'il en est certains encore qui ignorent les dispositions relatives aux soins gratuits.

Le Maire s'étant assuré que la photographie est bien celle du pensionné, fait signer la carte. Il appose ensuite le cachet de la Mairie en ayant soin de veiller à ce que celui-ci ne porte que sur la partie inférieure gauche de la photographie. La carte est numérotée puis enregistrée sur un registre spécial et remise au bénéficiaire.

A condition qu'il se présente en personne, soit chez le percepteur, soit au bureau de poste, le titulaire d'une pension pour en obtenir le paiement, n'aura qu'à présenter sa carte et son titre de pension.

Enfin, lorsque le pensionné ne peut se déplacer, il peut faire encaisser par un tiers au moyen d'un certificat de vie délivré par le Maire attestant que le dit pensionnaire est dans l'impossibilité réelle de se rendre à la caisse du payeur et qu'il a déclaré donner procuration. Le certificat peut être établi pour une année, si l'impossibité est permanente, mais il doit être visé par le Maire, au plus tôt, la veille de l'échéance. Cette formalité a pour but de constater que la situation n'a pas changé.

A. COLOMB.

Chronique Locale

SISTERON

Amicale des mutilés.— Le président de l'Amicale des mutilés a l'honneur d'informer les intéressés que par décision du Conseil d'Administration il sera procédé par une commission à cet effet désignée, au recouvrement à domicile des cotisations des membres honoraires de cette association, pour l'année 1921.

Toutefois les personnes susceptibles de s'absenter pourront en adresser le montant à M. Brouchon, trésorier ou au président.

A cette occasion nous adressons à tous ceux désireux de concourir au soulagement des victimes de la guerre et a la prospérité de leur association de venir par leur adhésion à ce groupement grossir les rangs et fournir ainsi leur obole nécessaire à sa vitalité.

Carnet de mariage. — Le 12 avril a été célébré à St Etienne (Loire) le mariage de Mlle Marcelle François avec le docteur Perrenot, chirurgien des hôpitaux de St-Etienne.

Mlle François est la fille de M. Georges François préfet de la Loire, chevalier de la Légion d'honneur, autrefois sous-préfet de Sisteron qui a laissé parmi nous d'excellents souvenirs et de Mme François, née Devèze dont la famille est si avantageusement connue dans notre ville.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux et nos sincères félicitations aux familles François Devéze et Massot.

—o—

Avis. — Les apiculteurs ayant des essaims, exempts de toute maladie, a vendre, peuvent s'adresser à la Direction des services agricoles à Digne.

=o=

Commission des loyers. — Nous informons les intéressés que par décret en date du 16 avril 1921, la commission arbitrale de Sisteron a été rattachée à celle de Digne.

Mise au point. — Echo fidèle du public qui nous lit et se plait à nous communiquer ses réflexions sur l'œuvre de nos parlementaires, nous avions, en son nom, invité M. Anglès à ne pas perdre de vue les deux affaires qui intéressent particulièrement l'arrondissement qui fit sa fortune politique.

Notre démarche, exempte de toute arrière pensée, n'a point été vaine, puisque M. Anglès, rompant le silence qui pesait à nos lecteurs a bien voulu exposer, dans nos colonnes ouvertes à sa plume plus liberalement que de droit, les possibilités d'achèvement du canal de Ventavon et de l'utilisation militaire de notre citadelle.

Satisfaits des renseignements et des promesses inclus dans sa communication, nos lecteurs attendront non peut-être sans scepticisme, mais certainement avec moins d'impatience l'heure où la Durance coulera son flot dans le canal enfin achevé et celle où un pacifique clairon sonnera la diane aux convalescents rassemblés dans notre citadelle hospitalière.

Qu'il soit bien entendu, toutefois, que si nous manifestons une certaine confiance dans le règlement de ces affaires, nous ne renonçons pas pour cela au droit de regard que possède chaque citoyen sur les actes politiques des députés et que nous continuerons à l'exercer, en toute liberté comme en toute loyauté, chaque fois que l'intérêt public l'exigera.

Nécrologie. — M. Joseph Reinach, ancien député, ancien maire de Digne vient de mourir dans son domicile de la rue Van-Dyck à Paris, à l'âge de 65 ans.

—o—

Avis. — Les bouchers de notre ville informent le public qu'ils ont décidé de fermer leur magasin tous les dimanches de midi 30 à 6 heures, à partir de demain.

Les dimanches tombant veille de foire leur magasin resteront ouvert toute la journée.

=o=

Réfugiés. — A dater du 30 avril 1921, aucune demande d'allocation dite « prisonniers civils » ne sera plus recevable.

De même a partir du 1e juillet prochain, aucune requête tendant au rappel d'allocation de réfugiés ne pourra plus être admise.

Mi-Carême. — La commission des fêtes de la Mi-Carême réunie à la mairie a arrêté ses comptes ainsi qu'il suit :

Recettes.....	8.706 fr. 25
Dépenses.....	8.504 » 30
Reste en caisse...	0201 » 95

Nous ne pouvons que féliciter la Commission des fêtes qui a su si bien montrer de la prudence dans la gestion des finances tout en donnant à ces fêtes l'ampleur et le cachet que nous connaissons tous.

—o—

Dénombrement de 1921. —

Arrondissements	Habitations	Ménages	Individus
Barcelonnette..	2.569	2.958	9.801
Castellane.....	3.422	3.479	10 665
Digne.....	8.357	9.031	29.684
Forcalquier....	6.550	7.306	24.675
Sisteron.....	3.872	4.260	14.338
Totaux.....	24.770	27.034	89.163

Diminution de la population sur le dernier recensement (1911) : 18.060 habitants.

Mutualité Scolaire de Sisteron-Noyers — Extrait du Compte rendu des opérations de 1920 :

Nombre de membres participants au 31 décembre 1920.....	311
RECETTES :	
Cotisations des membres participants et versements supplémentaires.....	1.659.40
Remboursement de subventions de Sociétaires décédés.....	49.00
Subvention du département.....	50.00
Total des recettes de l'année.	1.758.40
DEPENSES :	
Secours en argent aux malades...	335.25
Versements sur les livrets individuels de la Caisse nationale des retraites (4.00 par livret) et versements supplémentaires sur 7 livrets.....	1.275.00
Frais de gestion et dépenses diverses.....	8.00
Total des dépenses de l'année	1.618.25
Capitaux en caisse constituant les fonds libres au 31 déc. 1919...	256.04
Recettes de l'année.....	1.758.40
Total.....	2.014.44
A déduire : dépenses de l'année...	1.618.25
Capitaux en caisse constituant les fonds libres au 31 déc. 1920...	396.19

Les anciens sociétaires sont priés de vouloir bien retirer, sans faute, leur livret de retraite.

Sisteron-Vélo. — Toujours soucieux de favoriser l'entrainement physique de tous ses membres et pour répondre aux désirs de quelques ferventes adeptes de la pédale, pour encourager, répandre et vulgariser les sports de plein air du sexe féminin, vient de décider qu'une course spéciale pour dames sera étudiée pour le programme des fêtes de la Pentecôte. On peut d'ores et déja se faire inscrire en vue de l'entrainement chez M. Donzion, président de la Société. A cette occasion, M. Ch. Féraud. cycles à Sisteron, fournira ou équipera gracieusement toute machine selon les goûts des concurrentes

Tournée Franc-Harmel. — C'est demain, dimanche 24 avril, à 9 h. très précises, qu'aura lieu, dans la coquette salle du Casino, la soirée artistique annoncée par la Tournée Franc-Harmel.

Au programme : M. Mario, célèbre baryton ; Mlle Gaby-Réal, fine diseuse ; Les Clodellix, duettistes comédiens : Mlle Jane de Breuil, chanteuse de genre ; M. Harford, chanteur exentrique ; le désopilant comique Clodel, dans son répertoire et Le Vrai Jazz-Band qui a partout obtenu un immense succès.

La soirée se terminera par la très amusante pièce en un acte, *Coquin d'Amour*.

Le piano sera tenu par M. Harmel, chef d'orchestre. Prix des places des Tournées. Location ouverte au Café du Casino.

Eldorado-Bal. — Demain dimanche, à 8 h. 1/2 du soir, GRAND BAL avec la Fanfare Dou Baumas.

On demande une commise et une femme de ménage. Se présenter au magasin de chaussures **Bec.**

Cinéma Francis. — Ce soir, à 9 h. précises, au Casino, grande représentation cinématographique avec un programme des mieux compris.

Programme : 1° Après le tango, *Le Ta-Tao*, danse nouvelle chinoise ;

2° *Les Annales de la Guerre 1914-1918*, document officiel de la section cinématographique de l'Armée française. Région de St-Mihiel. A cette occasion, nous invitons tous les anciens poilus de la 65e division, à venir revoir, sur l'écran, les bords de la Meuse, la plaine de la Woèvre, le camp des romains, St-Mihiel.

3 Le 2 épisode du très intéressant film : *Les Vampires*, « Le cryptogramme rouge » ;

4 *Mon oncle*, comique.

A ce soir, samedi 23 avril, au Casino.

Un remède qui guérit

C'est la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 Ce merveilleux médicament calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Les rhumes négligés, les suites de pleurésie et d'influenza disparsissent complètement. — Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SOCIETE D'EPARGNE
ANCIENNE et IMPORTANTE
demande
AGENTS dans les Basses-Alpes
conditions intéressantes
S'adresser à M. *PEYRONNET*
4, rue des Teinturiers, à Avignon

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ
RESTAURANT
dit de l'Evêché
S'adresser à M. Giraud, propriétaire

Le plus sûr des Placements

Vous voulez que votre argent vous rapporte, qu'il ne coure aucun risque ? Achetez des *Bons de la Défense Nationale*. Voici à quel prix on peut les obtenir immédiatement :

PRIX NET des
Bons de la Défense Nationale

Montant des Bons à l'échéance	SOMME A PAYER POUR AVOIR un bon remboursable dans 1 mois.	3 mois.	6 mois.	1 an.
5 25	—	—	—	5 »
21 »	—	—	—	20 »
100 »	99 70	99 »	97 75	95 »
500 »	498 50	495 »	488 75	475 »
1.000 »	997 »	990 »	977 50	960 »
10.000 »	9.970 »	9.900 »	9.775 »	9.500 »

On trouve les *Bons de la Défense Nationale* partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de Poste, Banque de France, Banques et Sociétés de Crédit, chez les Notaires.

© VILLE DE SISTERON

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

MAISON Vve ADRIEN ANDRE

38, GRANDE RUE - SISTERON

Dans votre intéret ?

Avant de faire vos achats pour la saison d'été, allez chez Mme veuve ANDRE, maison de confiance, la plus ancienne de la région, vendant le meilleur marché, n'ayant ni employé ni location à payer.

Vous y trouverez le plus bel assortiment d'étoffes françaises et anglaises.

Costumes sur mesure façon grand tailleur depuis 190 fr.
Costumes confectionnés pour jeunes gens à 95 fr. et au-dessus
Costumes 1re communion, dans tous les genres depuis 50 fr.
Costumes Jersey pour enfants, série réclame, à 20 fr. le costume, avec polo assorti

Un rayon de chemises défiant toute concurrence, en raison de sa nouvelle organisation.

Pour éviter toute erreur, Mme Vve ANDRE informe ses clients qu'elle a comme coupeur M. Pascal, son gendre (2 diplômes d'honneur, Paris 1920) et non M. Armand employé aux Galeries Sisteronnaises.

Etude de Me Martial MASSOT, Chevalier de la Légion d'Honneur, notaire à La Motte-du-Caire (B-A)

A VENDRE

aux Enchères Publiques

et Volontaires

Le dimanche quinze mai mil-neuf-cent-vingt-un a **deux** heures du soir dans la salle de la mairie à Melve, les immeubles ci-après appartenant à M. **Rossel Gérard**

Sur MELVE

PREMIER LOT

La plus basse Condamine.

Mise à prix : Trois mille francs.

ci.....**3000** francs.

DEUXIEME LOT

Pascaron, Char de Bœuf et deux parcelles à Gaillarde.

Mise à prix : Trois mille cinq-cents francs.

ci.....**3.500** francs

TROISIEME LOT

Le Forest dit Fontainière.

Mise à prix : Neuf mille francs.

ci.....**9000** francs

QUATRIEME LOT

Les plaines, bois et vagues (la Serve, la Blachette, Pinponson, Polidon, le Bon Adrech, Châteauvieux, Sivaillon) soit tout le versant du coté du forest fontainière.

Mise à prix : Sept mille francs.

ci.....**7000** francs

CINQUIEME LOT

Maison et dépendances à Luerri et les terres au dessous attenantes, (de l'angle de la fosse à la borne de Julien).

Mise à prix : Vingt mille francs.

ci.....**20.000** francs

Sur La MOTTE

SIXIEME LOT

Parcelle dite Sèriès.

Mise à prix : Deux-mille cinq-cents francs.

ci.....**2500** francs.

Pour tous renseignements et pour traiter avant la vente s'adresser au vendeur ou à Me Massot, notaire.

VOIES URINAIRES Blennorragie, Cystite, Prostatite Filaments, Rétrécissements, Pertes, Hématies, etc,

SYPHILIS ET IMPUISSANCE

GUÉRISON ASSURÉE A TOUS LES DÉSESPÉRÉS par nouveaux traitements puissants et énergiques, faciles à appliquer par le malade seul. Ecrire en toute confiance en ayant soin de bien indiquer l'affection au LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS UROLOGIQUES 22, *Boulevard Sébastopol, PARIS* (Notices gratis)

Etude de Me Paul JOURDAN
Notaire
à NOYERS-sur-JABRON (B-A)

ADJUDICATION

VOLONTAIRE

Le dimanche huit mai mil-neuf cent-vingt un à la mairie de **Saint-Vincent sur-Jabron**, à 3 heures du soir, d'un

DOMAINE

rural dit *Les Charbonnières*, situé à Saint-Vincent, tout en lavandes naturelles avec **maison** d'habitation en assez bon état.

Mise à prix . . **1800 francs.**

ÉTAT-CIVIL

du 14 au 22 avril 1921

NAISSANCES

Licette Fortunée Ernestine Espinasse, rue Porte Sauve.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Marcel Célestin Imbard et Adeline-Claire Blanc.

DÉCÈS

Néant.

UNE GARANTIE DE DOUZE ANS

N'est-ce pas une garantie que ces douze ans qui séparent les déclarations de Mme Cointepas, 145, rue de Bourgogne, à Orléans ? En effet, le 8 juillet 1908, elle nous disait : « A la suite de fatigues, je « souffrais de douleurs de reins par crises « aiguës. Des malaises nombreux me tour- « mentaient et aggravaient mon état. Les « Pilules Foster m'ont débarrassée de ces « douleurs et de ces malaises en suivant « régulièrement ce traitement sérieux. »

Douze ans après !

Et, le 26 Octobre 1920, Mme Cointepas nous confirme sa déclaration : « Je suis « heureuse de témoigner de nouveau ma « satisfaction pour les Pilules Foster. Je « n'ai plus souffert depuis leur emploi. »

Les Pilules Foster ne craignent pas l'épreuve du temps et leurs effets durables se confirment dans les cas de maux de reins, douleurs, rhumatismes, goutte, sciatique, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie (gonflement des chevilles et du dessous des yeux), troubles urinaires (urines troubles, foncées ou qui déposent). Exigez les Pilules Foster, refusez les imitations. Toutes pharmacies, la boite : 4 fr. 40 ou franco six boites : 25 fr. 40. H. Binac, pharm., 25, rue St-Ferdinand, Paris (17e).

AUX GALERIES SISTERONNAISES

RAOUL COLOMB

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Confections**
Lainages **Tissus** **Soieries**

COMPLETS SUR MESURE

FAÇON — MODE

M. COLOMB à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre chez lui un coupeur pour homme ayant fait un stage dans une des premières maisons de Grenoble et qu'il créé un rayon spécial de complets sur mesure.

Ayant eu l'occasion d'acheter tout recemment en fabrique des stocks de draperie de très belle qualité et à des prix bien au-dessous des cours, M. COLOMB fera profiter sa clientèle, de tous les avantages qu'il en a retiré.

Il s'efforcera pour conserver le bon renom des « Galeries Sisteronnaises », de satisfaire par tous les moyens les clients qui voudront bien l'honorer de sa confiance et se faire habiller chez lui.

Voir dans nos magasins nos series de draperie pour complets sur mesure.

POUR LA VILLE **POUR CERÉMONIE** **POUR LES SPORTS**

La maison se recommande par la qualité de ses draps, par le fini et par la coupe irréprochable des ses complets.

Véritable Sisteronnais

Spécialité fabriquée avec des produits des Alpes et de Provence, garantie sans produits chimiques ni économiques.

Marque déposée « *La Vieille Citadelle* ».

GATEAU

de conservation indéfinie très apprécié pour le tourisme, le voyage, le thé, etc.

C. BROUCHON, créateur de la marque

Le demander partout dans les meilleures maisons d'alimentation

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

La **Méthode Américaine HARISTON 24**, boulevard de la Madeleine, **Marseille**, guérit la hernie, c'est l'affirmation et du **Corps Médical** et des nombreux Herniaux l'ayant essayé ;

Marseille 22 novembre 1920. **Avec la Méthode Américaine HARISTON « j'ai constaté de si nombreuses et merveilleuses constentions de Hernie même anciennes et volumineuses que je me fais un devoir de recommander la Méthode HARISTON à tous les malades »**

Docteur H. LEROU, Médecin de la Croix Rouge Américaine.

SUZAN 103, rue de la République, **Aubagne**, B-du-R. **hernie guérie en deux mois**, 26 septembre 1920.

« Je déclare que sans avoir rien eu à changer dans mon travail de boulanger et sans fatigue ni opération la **Méthode Américaine HARISTON**, m'a guéri d'une Hernie.

BERENGER, boulanger à La Gavotte par St-Antoine. 28 octobre 1920.

« Souffrant **depuis 10 ans** d'une **double hernie** s'aggravant journellement, je déclare qu'en **quatre mois** grâce à la **méthode HARISTON** j'ai éprouvé un **réel soulagement** et en escomptant ma **guérison**, prochaine à mon avis, je vous autorise à publier mon **entière satisfaction** ».

PAUPERT, 3. rue Vincent Leblanc **Marseille**.

C'est donc sans gène sans fatigue et sans opération que la **Méthode Américaine HARISTON** guérit la hernie. Aussi, devant de telles preuves recommandons nous à la **Méthode HARISTON** à toutes nos lectrices et lecteurs atteints de Hernies, Chutes de matrice ou autres déplacements d'organes

Ne continuez plus à dépenser un argent fou sans même obtenir de résultat. Nous rappelons que, dans un but humanitaire, l'éminent **Patricien examine et renseigne gratuitement**. Riches ou pauvres, allez donc à lui en **toute confiance**, il vous recevra **tous les mois** dans les villes et aux dates ci-après.

SISTERON, tous les deuxièmes samedi de chaque mois, donc le **14 Mai de 11 h** à 15 h au **Touring-Hôtel** près la gare.
FORCALQUIER, lundi 16 Mai, *Hôtel Lardeyret.*
ORAISON, mardi 17 Mai *Hôtel Nègre.*
MANOSQUE, mercredi 18 Mai *Hôtel de Versailles.*
PERTUIS, vendredi 20 Mai *Hôtel du Cours.*
DIGNE, samedi 21 Mai, *Hôtel du Grand Paris*, jusqu'à 2 heures.
APT, Samedi 28 Mai *Hôtel du Louvre,*
MARSEILLE, tous les autres jours, à L'INSTITUT, 24. boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN — PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs — Or et Argent

Bijoux sur commande — Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS — GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, — SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci-dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,

Légumes secs : haricots, pois ronds, pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages,
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues, oranges, mandarimes, bananes
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles — Automobiles — Camions — Tracteurs — Moteurs Industriels

HUILES — ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES — NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise — Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** Réparations en tous genres

AGENCE Regionale des
- Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT
- Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT
- Voiturettes E H P

Stocks permanents de PNEUS et Chambres
- TORRILLON vélo
- DUNLOP moto
- GOODRICH auto

En magasin, Bandages Goodrich pour poids lourds

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON